

Compte rendu de la Grande consultation jeunesse sur l'exclusion sociale

Montréal, lundi 29 janvier 2018 – La coalition a déposé vendredi dernier le [compte rendu de la Grande consultation jeunesse sur l'exclusion sociale](#). Le document contenant maintes recommandations émises par les jeunes pour un Québec plus inclusif en matière d'emploi, de santé et de services sociaux, d'éducation et de justice et de sécurité publique, a été envoyé au gouvernement et aux élu.e.s des partis de l'opposition.

La Grande consultation jeunesse est un exercice important de prise de parole démocratique auquel participent annuellement près de 200 jeunes de partout au Québec. La dernière édition s'est déroulée les 28 et 29 novembre 2017 à l'Hôtel le Concorde, à Québec.

Compte rendu de la consultation jeunesse: Écho de la voix des jeunes: La réussite éducative, ça me concerne!

La coalition Interjeunes a déposé le compte rendu [Écho de la voix des jeunes: La réussite éducative, ça me concerne!](#) au

gouvernement et aux élus.es des partis de l'opposition. Il s'agit d'une synthèse des réflexions et échanges de la consultation jeunesse organisée par la Coalition Interjeunes les 22 et 23 novembre derniers à laquelle plusieurs membres du ROCLD a participé. Tenue en marge des consultations mises en place par le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, cette consultation, qui a réuni plus de 180 jeunes, avait pour objectif de donner la voix aux jeunes sur la réussite éducative.

Mémoire sur le PL99 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse

Le 29 septembre 2016, la Coalition Interjeunes présente [un mémoire](#) «Renforcer les communautés, pour mieux soutenir les enfants, les jeunes et les familles» dans le cadre des auditions de la Commission de la santé et des services sociaux. Rémi Fraser, du Regroupement des Auberges du coeur du Québec, et Sylvie Norris, du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, représenteront la Coalition. Dans ce mémoire, la Coalition commente le projet de loi 99 qui apporte quelques modifications à la Loi sur la protection en présentant certaines réserves ou demandant certaines précisions sur les notions de confidentialité et sur l'inclusion de la notion «d'exploitation sexuelle».

Par ailleurs, la Coalition suggère que les réels enjeux entourant les services de la Protection de la jeunesse soient soulevés et étudiés afin que les services aux jeunes et aux familles soient améliorés dans leur ensemble. Elle suggère

aussi que la collaboration entre les services de la Protection de la jeunesse avec les organismes du milieu et les autres services publics soit mieux arrimée et mieux développée.

[2016-09-memoire-interjeunes-pl99-protection-de-la-jeunesse](#)

Projet de loi 70 : Lettre ouverte au ministre François Blais

Montréal, le 21 septembre 2016

Projet de loi 70 : Le Ministre Blais doit trouver un terrain d'entente

Monsieur le Ministre Blais,

Voilà maintenant près d'un an que les débats entourant le projet de loi 70 et le programme Objectif emploi ont cours.

Alors que vous laissez planer le bâillon pour faire adopter cette réforme controversée de l'aide sociale, nous vous adressons aujourd'hui un ultime appel afin de signifier notre appui à la proposition qui vous a été faite lundi par la Coalition objectif dignité (COD) quant au programme Objectif emploi.

Ces ajustements, raisonnables et significatifs, assure selon nous au programme Objectif emploi davantage de gage de succès, respecte l'autonomie et la dignité des jeunes et ne risque pas

d'appauvrir ceux et celles qui éprouvent plus de difficultés à suivre un programme.

Nous sommes d'accord avec vous lorsqu'il est question du manque d'accompagnement des jeunes assistés sociaux par les agents d'aide socioéconomique. Toutefois, si les agents manquent de levier pour rencontrer les jeunes et que ceux-ci sont parfois réticents à leur égard, c'est, d'une part, parce que votre ministère s'est privé lui-même de 25% de ses ressources destinées à l'accompagnement, et, d'autre part, parce que cette déshumanisation des services à créer un gouffre entre l'institution et les jeunes, détruisant le fragile lien de confiance qui doit les unir. Qui plus est, les règles de gestions sont venues alourdir le travail de vos agents et ont rendu difficile la catégorisation des jeunes.

La COD propose d'accompagner les jeunes dès les premiers moments d'une demande d'aide sociale. Or nous croyons que cela permettrait de lancer un message d'ouverture aux jeunes, réduire le stress entourant une première demande et rétablir un lien positif entre les agents et les jeunes, plutôt que de renforcer un rapport de contrôle. Cette procédure a fait ses preuves par le passé et ne peut être que bénéfique lorsque viendra le temps pour les jeunes visés de s'engager dans un programme d'employabilité et de formation.

De plus, l'uniformisation des allocations de participation (260\$/mois) pour tous les volets du programme (emploi, formation, autres enjeux) permettrait de ne pas hiérarchiser les parcours des jeunes et de les soutenir équitablement en respectant leur rythme et leur choix. De cette façon, un ou une jeune pourra régler un problème de toxicomanie ou retourner à l'école sans perdre au change l'équivalent de deux épiceries par mois !

Nous croyons également nécessaire de donner la possibilité aux jeunes de se retirer du programme à tout moment ainsi que de prévoir des pénalités financières qui n'affectent pas le

montant de base de l'aide sociale. Il nous semble qu'à ce stade des débats, la démonstration quant aux effets qu'auront les coupures sur le montant de base de 623\$/mois n'est plus à faire. Lutter contre la pauvreté, la criminalité et l'itinérance ne peut se faire par des mécanismes permettant de réduire le montant de survie des jeunes déjà largement en deçà du minimum requis pour couvrir les besoins de bases reconnus.

Mais même avec ces ajustements, tout ne sera pas réglé.

En effet, l'implantation d'une telle mouture du programme Objectif emploi ne saurait avoir l'impact espéré sans s'accompagner d'investissements massifs dans les ressources des Centres locaux d'emploi afin que votre ministère ait les moyens de ses ambitions. De plus, il sera nécessaire de s'attaquer au manque d'adaptabilité et de flexibilité des programmes actuels, ainsi que la faiblesse de l'offre de programmes destinés aux jeunes en situation de précarité.

Nous représentons 344 organisations intervenant directement auprès des jeunes, à savoir autant de maisons de jeunes, de groupes en travail de rue et de lutte au décrochage scolaire, d'écoles de la rue et d'Auberges du cœur qui visent en principe les mêmes objectifs que vous : permettre aux jeunes, à tous les jeunes, de prendre leur place dans la société québécoise.

Malgré notre vive opposition au projet de loi 70 et au programme Objectif emploi tels que vous l'avez proposé, nous croyons que des intersections peuvent exister entre nos préoccupations et vos objectifs.

Pouvons-nous tenter de trouver ensemble des solutions plus constructives ?

Il ne fait aucun doute pour nous que les propositions qui sont sur la table constituent un important pas en avant dans la résolution de l'impasse que représente le projet de loi 70.

Tristan Ouimet Savard, Coordonnateur au Regroupement des Auberges du coeur du Québec (RACQ)

Sylvie Norris, Directrice générale du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)

Mélanie Marsolais, Directrice du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)

Nicholas Legault, Directeur du Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)

– 30 –

Renseignements :

Isabelle Gendreau

Cellulaire : 438-390-3985



COALITION INTERJEUNES

www.interjeunes.org

Les organismes membres de la Coalition Interjeunes sont : le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR). Interjeunes représente plus de 344 organismes fréquentés par 370 000 jeunes partout au Québec.

L'action communautaire autonome jeunesse est composée de

groupes qui travaillent au quotidien avec des milliers de jeunes en les impliquant dans leur communauté, en les éduquant à une citoyenneté active, en créant des liens entre les générations, en les appuyant et les accompagnant dans leur insertion sociale et économique. Nous croyons qu'il est important de reconnaître l'apport de ces groupes dans le développement social et économique du Québec, et ce, en leur attribuant la place qui leur revient.

Invitation-Conférence de presse de la Coalition Interjeunes

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE : DES REGROUPEMENTS D'ORGANISMES JEUNESSE INTERPELLERONT LE PREMIER MINISTRE

Montréal, le 19 mai 2016 – Alors qu'on apprenait la semaine dernière en commission parlementaire les intentions de François Blais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, quant aux champs d'intervention privilégiés par le programme Objectif emploi ainsi que les modalités des pénalités financières, six regroupements nationaux représentant 344 organisations intervenant directement auprès des jeunes interpellent le Premier ministre Philippe Couillard, responsable de la jeunesse, afin qu'il intervienne dans l'étude en cours du projet de loi 70.

Les organisations, membres de la [Coalition Interjeunes](#), invitent les médias à une conférence de presse au cours de laquelle elles présenteront les incohérences du programme Objectif emploi ainsi que leurs demandes au Premier ministre.

Date : le mardi 24 mai 2016

Heure : 10 h 00

Lieu : Parc Charles-S.-Campbell (devant le chalet, au centre du parc)

Rue Gareau (entre les rue Champlain et Alexandre-de-Sève) – entre la rue Ste-Catherine est et le boul. René-Lévesque est, Montréal, QC H2L 2V2

S'il pleut, nous serons au Centre communautaire St-Brigide, 1174, rue de Champlain

Des représentant-e-s des organisations suivantes seront présent-e-s sur place et disponibles pour des entrevues et pour répondre aux questions des journalistes :

- Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage (ROCLD)
- Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec (RÉRAQ)

Renseignements :

Isabelle Gendreau

Cellulaire : 438-390-3985

Groupes:

- [Regroupement des Auberges du coeur du Québec](#)

Communiqué - Réforme de l'aide sociale : des regroupements d'organismes jeunesse réclament l'intervention du premier ministre

Montréal, le 24 mai 2016 – Dans le cadre de l'étude en cours du projet de loi 70, six regroupements nationaux représentant 344 organisations intervenant directement auprès des jeunes interpellent le Premier ministre Philippe Couillard, responsable de la jeunesse, afin qu'il intervienne auprès du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur François Blais. La semaine dernière en commission parlementaire, ce dernier a précisé ses intentions réglementaires quant aux pénalités ainsi que les trois champs d'intervention privilégiés par le programme Objectif emploi (emploi, formation, habiletés sociales). En réaction à ces précisions, les regroupements membres de la Coalition *Interjeunes* demandent au Premier ministre de retirer toutes dispositions du programme Objectif emploi imposant des coupures en deçà du montant de l'aide sociale et de s'assurer que l'accompagnement et les services offerts soient volontaires, respectent les aspirations des jeunes ainsi que l'autonomie des groupes déjà actifs sur le terrain.

Présents dans toutes les régions du Québec et offrant aux jeunes des milieux de vie, de l'hébergement, du soutien scolaire et de l'accompagnement par le travail de rue, les

organismes soulignent quelques avancées dans le dossier, notamment le supplément de 260\$ accordé aux personnes effectuant un retour aux études. « Toutefois, précise Isabelle Gendreau, du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, le ministre Blais n'a toujours pas fait la démonstration que le caractère coercitif du programme Objectif emploi est la meilleure solution à privilégier ». Selon Mme Gendreau, « après plusieurs mois de délibération, il est temps que cesse ce dérapage et que le Premier ministre intervienne pour garantir que la réforme en cours n'appauvrisse pas davantage ceux et celles qui auront plus de difficultés à suivre le programme ». Rappelons que les pénalités prévues au programme Objectif emploi pourraient aller jusqu'à réduire l'aide sociale à 399\$/mois, ce qui représente le tiers du montant requis pour combler les besoins de base.

Pour Marie-Andrée Gauthier, du Regroupement des organismes communautaires de lutte au décrochage, « il est impératif de travailler en amont afin de prévenir le décrochage scolaire et d'augmenter l'offre des programmes de retour aux études, plutôt que de contraindre les jeunes à participer à des mesures déjà largement inadéquates et insuffisantes. Nous croyons que le programme devrait connaître et reconnaître les alternatives de formation », précise-t-elle.

En ce sens, Danielle Goulet, présidente du Regroupement des écoles de rue accréditées du Québec (RÉRAQ), rappelle au premier ministre que les Écoles de rue sont des lieux privilégiés de développement des habiletés sociales et de raccrochage scolaire. « En limitant la prime de 260\$ aux premiers demandeurs d'aide sociale, le programme Objectif emploi rate son coup en n'assurant pas un soutien au raccrochage scolaire à tous les jeunes dans le besoin, dont ceux qui sont déjà en formation », ajoute-t-elle. Du même souffle, Sylvie Norris, du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, rappelle qu'« une multitude de groupes communautaires travaillent déjà avec

succès et de façon volontaire avec ces jeunes pour les soutenir dans leur développement des habiletés sociales en vue d'une intégration en emploi et que ces groupes n'ont pas d'entente cadre avec le gouvernement ».

La Coalition Interjeunes est grandement inquiète du sort qui sera réservé aux jeunes qui seront pénalisés et exclus du programme Objectif emploi. Tout en appuyant les revendications de la Coalition Objectif dignité, les regroupements demandent au premier ministre de rectifier la situation et d'assumer pleinement son rôle de responsable de la jeunesse.



– 30 –

Renseignements :

Isabelle Gendreau

Cellulaire : 438-390-3985

COMMUNIQUÉ : La Coalition

Interjeunes salue la vision proposée par le gouvernement



COALITION
INTERJEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Nouvelle Politique québécoise de la jeunesse

La Coalition Interjeunes salue la vision proposée par le gouvernement

Montréal, le 30 mars 2016 – Dans le cadre du lancement de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse, la Coalition Interjeunes salue l'effort du gouvernement de soutenir tous les jeunes dans une perspective de développement de leur autonomie et de leur capacité d'agir. Soulignons aussi l'effort notable du gouvernement de développer une approche particulière pour répondre aux besoins des jeunes des premières nations. La Politique prévoit encourager la persévérance scolaire, l'intégration en emploi, la participation citoyenne, l'acquisition de saines habitudes de vie et l'entrepreneuriat qui sont des préoccupations importantes pour tous les jeunes du Québec.

Une politique jeunesse est un appel à l'ensemble de la société québécoise à se mobiliser afin de permettre à chaque jeune de trouver sa place et de participer pleinement au développement du Québec. À cet effet, tous les ministères du gouvernement seront appelés à relever le défi et ils devront le faire en affichant une cohérence entre leurs diverses actions.

« Nous nous attendons à ce que l'expertise acquise auprès des

jeunes depuis plusieurs décennies, dans l'ensemble des groupes communautaires de notre coalition, soit reconnue concrètement dans la future Stratégie d'action jeunesse», ajoute Mélanie Marsolais, directrice générale du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage.

D'autres défis d'actualité doivent aussi faire l'objet de l'attention gouvernementale et requièrent des actions rapides, notamment l'exploitation sexuelle des jeunes, la radicalisation et la prévention de la criminalité. La Coalition Interjeunes espère que les prochaines actions gouvernementales cibleront le soutien aux milieux de vie et mettront de l'avant des mesures d'accompagnement tel que développé dans les organismes communautaires autonomes jeunesse.

La Coalition Interjeunes étant constituée de plusieurs regroupements touchant des réalités diverses, chacun commentera la politique jeunesse en fonction de leurs enjeux spécifiques.

Pour info :

Mélanie Marsolais, Coalition Interjeunes: 514-572-2049

COALITION INTERJEUNES

www.interjeunes.org

Les organismes membres de la Coalition Interjeunes sont : le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ), le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) et le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR). Interjeunes représente 320 organismes fréquentés par 370 000 jeunes partout au Québec.

L'action communautaire autonome jeunesse est composée de groupes qui travaillent au quotidien avec des milliers de jeunes en les impliquant dans leur communauté, en les éduquant à une citoyenneté active, en créant des liens entre les générations, en les appuyant et les accompagnant dans leur insertion sociale et économique. Nous croyons qu'il est important de reconnaître l'apport de ces groupes dans le développement social et économique du Québec, et ce, en leur attribuant la place qui leur revient.

Consultation jeunesse 2015

Les jeunes veulent contribuer à l'élaboration de la future Politique jeunesse

Montréal, le 15 octobre 2015 – Le 7 octobre dernier, dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse, la Coalition Interjeunes a tenu à écouter et impliquer les jeunes dans le cadre de la Consultation Jeunesse 2015, rappelant ainsi au gouvernement qu'il est plus que primordial que tous les jeunes soient considérés dans la future Politique jeunesse.



Plus de 60 jeunes, vivant des réalités très distinctes, se sont donc rassemblés au Château Laurier à Québec afin de concevoir une Politique jeunesse à l'image de leur réalité et celle de tous les jeunes du Québec. Les jeunes participants

des cinq regroupements membres de la Coalition Interjeunes se sont exprimés tout au long de la journée sur les quatre axes du document de consultation gouvernementale : les saines habitudes de vie, un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires, des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir et une citoyenneté active et plurielle.

« Cette consultation met l'accent sur la nécessité d'entendre la voix de tous les jeunes au sujet du renouvellement d'une politique qui les touchera directement », explique Sylvie Norris, directrice générale du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec. Au sortir des ateliers, les jeunes ont exprimé la volonté d'être de plus en plus inclus au sein des discussions qui les touchent. En réponse à un député, présent lors de la consultation, qui les félicitait sur la profondeur de leurs échanges en insistant sur le fait qu'ils s'exprimaient mieux sur ces sujets que certains députés en chambre, une participante a répondu : « C'est normal qu'on sache de quoi on parle et qu'on en parle bien, c'est tous des enjeux qui nous touchent et qu'on vit quotidiennement ! On est les experts de notre réalité! »

La jeunesse est une période de la vie stimulante qui comporte de nombreux défis et les jeunes en sont pleinement conscients. Au cours de la journée, ils ont exprimé leurs préoccupations sur les diagnostics en santé mentale et comment on prescrit essentiellement des médicaments sans donner accès à des services et à de l'accompagnement. Les jeunes ont partagé des

préoccupations en regard de

l'hypersexualisation, du sexisme et de la lutte à l'intimidation. Ils constatent qu'il est difficile pour certains jeunes d'arriver à obtenir un secondaire 5, alors que c'est une clé pour obtenir n'importe quel emploi. Ils soulignent le manque de services dans les écoles, notamment concernant l'accessibilité à des travailleurs sociaux et des conseillers en orientation. Les jeunes ont aussi nommé l'importance que les employeurs leur «donnent leur première chance» et reconnaissent leur potentiel.



En fin de journée, réunis autour d'une grande table, les jeunes ont parlé de l'importance de la participation citoyenne et de faire entendre leurs préoccupations et leur réalité dans la société. Ils ont ainsi formé la première rencontre d'un premier «ministère de la jeunesse» au Québec.

Les propositions émises par les jeunes au cours des différents ateliers et en plénière seront déposées sous forme de rapport au Secrétariat à la jeunesse.

Pour info :

Rim Mohsen, Regroupement des maisons de jeunes du Québec, 514-885-7469

Marie Eve Gauthier, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, 514-528-5932

Isabelle Gendreau, Regroupement des Auberges du cœur du Québec, 438-390-3985

Mélanie Marsolais, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage scolaire, 514-572-2049

*** Des photos en haute résolution sont disponibles**

Signature à Granby

Lors de la séance du conseil municipal du 5 octobre dernier (2015), la Ville de Granby, la toute première au Québec, a signé la Déclaration d'engagement jeunesse, de la Coalition Interjeunes, afin d'attester la participation de la municipalité dans le mouvement et sa volonté de travailler avec les jeunes.

http://www.rimq.qc.ca/detail_news.php?ID=548795&cat=%3B78
